



## Programme de

# COOPÉRATION CLIMATIQUE INTERNATIONALE

Conscient qu'une solide coopération mondiale est essentielle pour relever le défi climatique, le Québec répond à l'appel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui souhaitait un financement accru de la lutte contre les changements climatiques dans les pays les plus vulnérables à leurs impacts, et lance le Programme de coopération climatique internationale.

Doté d'une enveloppe de 18 millions de dollars en provenance du Fonds vert, le Programme est géré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC).

Le Programme appuie des projets de coopération entre les milieux universitaire, de la recherche, de la coopération internationale et du secteur privé du Québec et les pays francophones les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, et ce, principalement au moyen du transfert de technologies et du renforcement des capacités. Les projets réalisés dans les pays d'Afrique subsaharienne, d'Afrique du Nord et des Antilles seront priorisés.

### Le financement international des actions climatiques des pays en développement

La contribution des pays aux changements climatiques, leur capacité de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de s'adapter aux impacts inévitables des changements climatiques varient considérablement.

Dans le respect du principe de responsabilité partagée, mais différenciée, le soutien financier international est un catalyseur essentiel aux efforts déployés par les pays en développement pour renforcer la résilience de l'environnement biophysique et la capacité d'adaptation de leurs sociétés aux impacts des changements climatiques, pour limiter leurs émissions de GES et pour y favoriser le passage à un développement durable.

L'accord de Paris prévoit que les pays développés mobilisent d'importantes ressources financières pour venir en aide aux pays en développement. Le financement attendu a été fixé à hauteur de 100 milliards de dollars par année jusqu'à 2020, où il devrait être revu à la hausse.

### Le Québec, un acteur engagé!

Le Québec a choisi d'apporter une réponse directe à l'appel des Nations Unies en faveur de la hausse du financement international des actions climatiques dans les pays en voie de développement, en annonçant des mesures de coopération climatique à hauteur de 25,5 millions de dollars, destinés aux pays francophones les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques.

L'initiative du Québec est un précédent notable sur le plan du financement climatique multilatéral, puisqu'il s'agit de l'une des premières contributions directes d'un État fédéré.

Mettant à profit l'expertise du Québec, notamment dans les domaines des technologies propres, de l'énergie, de la recherche sur le climat et de l'adaptation aux impacts des changements climatiques, les projets soutenus devront viser l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser le renforcement des capacités, la formation des ressources humaines et le renforcement de la gouvernance dans les organisations partenaires locales, en vue d'une réelle prise en charge de la lutte contre les changements climatiques par le milieu;
- Soutenir le développement et la valorisation de pistes de solutions culturellement appropriées, y compris les expertises techniques et scientifiques locales dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques;
- Permettre le transfert, l'adaptation et le déploiement de technologies propres éprouvées dans le cadre des thématiques sectorielles choisies dans les appels à projets;
- Favoriser l'émergence d'un écosystème d'affaires dynamique et de chaînes de valeur efficaces permettant d'assurer le succès du déploiement et du maintien des technologies propres.

En apportant une contribution tangible et en mettant son expertise au service de pays qui sont particulièrement affectés par les changements climatiques, le Québec poursuit l'exercice de son leadership dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques sur la scène internationale.

## Le Québec, un leader dans la lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les changements climatiques est une priorité pour le gouvernement du Québec. En 2007, il a été le premier gouvernement en Amérique du Nord à instaurer une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles perçue auprès des distributeurs d'énergie fossile afin de financer son Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC 2006-2012). Ainsi, le Québec a réussi à réduire de 8 % ses émissions par rapport au niveau de 1990, surpassant l'objectif de -6 % fixé pour cette période. Si le Québec a été capable de concrétiser de telles réductions, c'est parce qu'il s'est donné les moyens de ses ambitions, en créant notamment le Fonds vert.

Pour la deuxième phase du PACC (2013-2020), l'essentiel des revenus du Fonds vert proviendra du marché du carbone, l'outil préconisé par le Québec pour atteindre ses cibles ambitieuses de réduction d'émissions de GES aux horizons 2020 et 2030. Lié à celui de la Californie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014, il le sera bientôt à celui de l'Ontario, qui a adopté une loi en ce sens au printemps dernier.

Au Québec, la totalité des revenus du marché du carbone sont réinvestis dans la mise en œuvre du PACC 2013-2020, pour financer des projets qui engendreront des réductions d'émissions de GES ou qui permettront à la société québécoise de faire face aux impacts des changements climatiques. C'est aussi par l'entremise de ce plan d'action que le Québec est en mesure de soutenir des mesures de coopération à l'international.

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/coop-climatique-internationale](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/coop-climatique-internationale)

**Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques**

Québec 